

REUNION DU 24 FEVRIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socioculturelle de Saint Jean Sur Erve en raison de la crise sanitaire afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2022

PRESENTS : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, ~~M. Olivier GOBIN~~, Mme GRASSIN Agnès, Mme GRASSIN Camille, M. LEMAITRE Alain, Mme MARSAIS Mélanie, Mme MEZIERE Annick, Mme ROBINO Gwenaëlle, M. Philippe WAROT et M. Matthieu WATTEAU.

ABSENT : M. Olivier GOBIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe BRUNEAU

Approbation du compte rendu à l'unanimité

Informations diverses

- Renonciation au droit de préemption, 7 Rue de la Poterie appartenant à Mme STREIT Elisabeth
- Rencontre avec Mme BARROCHE et Mme TOLLEMER pour la mise en place d'un espace coworking au niveau de l'ancienne école de Saint Jean Sur Erve
- Lettre de démission de Eric LACAULT cause déménagement courant avril.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Ouverture de crédits avant le vote du budget 2022
- Devis : abattage des sapins au plan d'eau de Saint Jean Sur Erve

N°1 : Tarifs location de l'espace coworking

La commune va mettre en place un espace coworking à l'ancienne école à Saint Jean Sur Erve, rue de la Poterie. Un espace coworking est dédié aux personnes qui souhaitent un espace de travail ponctuellement.

Les travaux à prévoir :

- Rénovation des sanitaires
- Mettre à disposition quelques tables et chaises
- Accès WIFI

Voici une proposition pour les tarifs

	Pour information tarifs sur Evron	Saint Jean Sur Erve
Contrat à l'année	25 € / mois = 300 €	20 € / mois = 240 €
Journée	8 €	5 €
Forfait 10 journées	50 €	40 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 15 Abstention : Contre : Pour : 15

Le conseil municipal,

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les tarifs suivants :
 - contrat à l'année : 240 € par an
 - une journée : 5 €
 - forfait de 10 journées : 40 €

Le paiement de la location se fera par prélèvement bancaire

N°2 : Admission en non-valeur

Cantine garderie de 2018 pour un montant de 3.20 € (M. Nancey de Saint Denis d'Orques)

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 15 Abstention : Contre : Pour : 15

Le conseil municipal,

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur d'un montant de 3.20 €

N°3 : Mandat donné au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires

Considérant que l'actuel contrat groupe d'assurance de couverture des risques statutaires du personnel territorial arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques, ce qui peut rendre les taux de primes plus attractifs

Considérant que notre collectivité adhère au contrat-groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R.2124-3 du Code de la commande publique.

Conditions du contrat :

- Agents CNRACL : décès, accidents de service, maladies professionnelles, maladie ou accident non professionnel
- Agents IRCANTEC : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacités de travail, de maladie ou accident non professionnel
- Durée de contrat : 4 ans

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 15 Abstention : Contre : Pour : 15

Le conseil municipal,

- **DONNE MANDAT** au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires

N°4 : Vote des subventions 2022

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'année 2022.

Voici les propositions

ASSOCIATIONS	Vote
U.D.A.F.	100.00
Société de Pêche	100.00 (+ une subvention exceptionnelle pour la journée pêche)

SPA	190.00
Club de la Gaité	350.00
Atelier de la Charnie	300.00
AFN Saint Jean Sure Erve	300.00 (+ prise en charge des frais de commémoration soldat américain)
APE	500.00
Comité d'échange	250.00
Club de la Verte Charnie	350.00
Charnie Rando	150.00
Restaurants du cœur	100.00
La p'tite compagnie	100.00
RASED	39.60
MAM Bulles d'émotion	500.00
TOTAL	3 329.60 €

Concernant l'association « Au coin de la Rue », le conseil municipal souhaite rencontrer le Président pour expliquer les projets de l'association lors du prochain conseil municipal

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 15 Abstention : Contre : Pour : 15

Le conseil municipal,

- **DECIDE** de verser les montants suivants aux associations pour 2022

N°5 : Ouverture de crédits avant le vote du budget

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour une ouverture de crédits pour le budget de la commune. Il est possible de prévoir 25 % de la prévision N-1 dans l'attente du vote du budget primitif 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 15 Abstention : Contre : Pour : 15

Le conseil municipal,

- **AUTORISE** le Maire à ouvrir des dépenses en section d'investissement sur le budget de la commune à hauteur de 25 % de la prévision N-1 dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

N°6 : Devis : abattage des sapins au plan d'eau de Saint Jean Sur Erve

Monsieur le Maire propose d'abattre la haie de sapins au plan d'eau de Saint Jean Sur Erve.

Proposition de 2 devis :

Du haut des cimes	Quantité	Prix unitaire	Prix ttc
40 thuyas, abattage, broyage et évacuation	1	2 950.00 €	3 540.00 €
Suppression des souches	1	1 200.00 €	1 440.00 €
		total	4 980.00 €
Jourdanière Nature			
Abattage d'une haie de conifères, broyage des grumes et branches sans évacuation	1	4 260.00 €	5 112.00 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 15 Abstention : Contre : Pour : 15

Le conseil municipal,

➤ **VALIDE** le devis du Haut des cimes pour un montant de 4 150.00 € ht soit 4 980.00 € ttc

Questions diverses

- Tableau des permanences élections
- Problématique des chats errants sur la commune déléguée de Blandouet. Camille GRASSIN est autorisée à capturer les chats errants afin de les stériliser et les identifier.

Rémi BEAUPIED	Jean-Claude BOUGEANT	Christophe BRUNEAU	Stéphane CHAUXEAU
Patrick COUSIN	Viviane DECAT	Nadège GENESLAY	Olivier GOBIN
Agnès GRASSIN	Camille GRASSIN	Alain LEMAITRE	Mélanie MARSAIS
Annick MEZIERE	Gwenaëlle ROBINO	Philippe WAROT	Matthieu WATTEAU